

Monsieur Gubler précise que, lors de sa rencontre avec monsieur Maggi, conseiller général, en présence de monsieur le Maire, il leur a été précisé que le conseil général allait faire le maximum pour nous aider. Les taux de subventions, dans le cadre d'un contrat départemental pouvant être inférieurs à ce que l'on pourrait avoir habituellement, monsieur Maggi va voir avec le conseil général comment permettre l'acquisition des locaux de l'entraide à un taux supérieur.

Bernard Destrost fait remarquer à l'ensemble des élus qu'au sujet de la consultation du 9/04/2011 concernant la 2^{ème} rue, l'opposition n'a pas communiqué sur ce point pour ne pas laisser croire aux Cugeois qu'il s'agissait d'un affrontement « Majorité-Opposition ». Nous sommes tous conscients que la RD8N pose un sérieux problème, notamment dans la traversée du village, mais il voudrait revenir sur les résultats du scrutin. Plus de 60% de Cugeois ne se sont pas déplacés. Plus de 40% des votants se sont exprimés contre cette nouvelle voie.

Aussi, il demande de tenir compte de ces résultats, même s'il ne remet pas en cause cette consultation, et préconise de revoir le tracé de cette artère de manière à supprimer totalement les nuisances et non les parta-

ger comme le souhaitent les élus. De plus, il souhaiterait que l'on abandonne l'appellation "rue ou boulevard ou avenue etc." qui impliquerait financièrement la commune pour son entretien alors que notre réseau communal est déjà en mauvais état, mais que cette nouvelle voie soit exclusivement du ressort du département.

Monsieur le Maire informe que l'évaluation concernant l'acquisition des terrains de la 2^{ème} voie a été fixée à 1€50 le m². En ce qui concerne la consultation du 9 avril, il s'attendait à ce qu'il y ait 2000 votants alors qu'il n'y en a eu que 1423. Seules sont venues voter les personnes concernées. La participation a quand même été supérieure au référendum du 13 juin 2010 concernant l'éventuelle intégration de notre commune dans Marseille Provence Métropole. La rue, n'étant pas une déviation, ne peut être entretenue que par les soins de la commune. L'étude technique pourra affiner le projet, mais en attendant, on peut inclure ce tracé dans le projet du P.L.U, si nous ne le retenons pas, nous ne pourrons jamais la faire. De plus, la circulation va se densifier car le circuit du Castellet va reprendre la totalité de ses activités ouverte au public d'ici à 2 ans.

Marc Ferri est surpris du montant retenu pour l'équi-

pement du site scolaire (200 000 € H.T.). L'équipement de la cuisine est-il compris ?

Claude Gubler répond qu'il a demandé au directeur des services techniques de lui fournir tous les documents nécessaires pouvant servir à l'élaboration de ce projet. Les chiffres indiqués sont bons.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les classes, nous utiliserons le mobilier existant et compléterons par du neuf, la dépense sera donc minorée.

Gérald Fasolino veut revenir sur la consultation de la 2^{ème} rue et précise que la plupart des communes prennent les décisions sans demander l'avis des gens. En ce qui nous concerne, nous sommes dans un processus de démocratie participative. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ce que l'on espérait, la question n'est pas fermée. Les gens se sont prononcés sur le tracé, il faudra faire faire une étude. On nous a demandé de façon assez virulente si nous avions fait faire cette étude technique. Il faut écouter ce que les gens ont à dire et il appartiendra aux élus de bien peser le rapport économique. Nous pouvons continuer dans le dialogue.

Monsieur le Maire précise qu'il aurait été illogique de faire l'étude technique avant d'avoir l'avis de la popula-

Antoine Di Ciaccio informe qu'il votera « pour » cette délibération mais voudrait, après monsieur le maire, dénoncer le peu de collaboration du maire de Gémenos avec l'Agglo en particulier. Il ne rajouterait rien sur la non prise en compte des conséquences sur l'assainissement pour Aubagne, la Penne et donc pour l'Agglo qui a cette compétence, mais il voudrait rappeler à tous les élus que l'extension de la zone des Paluds, source de richesse pour l'Agglo, est bloquée depuis 10 ans par le refus de coopération des élus de Gémenos sur les études hydrauliques nécessaires aux travaux d'extension. En effet, en cas de fortes pluies, c'est le débordement de la Maire sur la commune de Gémenos qui inonde la zone des Paluds et des travaux seront indispensables pour protéger les entreprises. Le maire de Gémenos n'a jamais coopéré sur ce dossier.

D'autre part, la commune de Gémenos a quitté la Mission Locale d'Aubagne en laissant une ardoise de près de 13 000 € au titre de l'année 2009 ! Quand on connaît les ressources financières de cette commune, cette attitude n'est rien d'autre que délibérée.

La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 12 avril 2011

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ **Délibération n° 01/04/11 Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2011 - 2014** Par délibération en date du 12/04/2010, un calendrier prévisionnel avait été adopté pour un contrat départemental 2011/2014. Des discussions avec le Conseil général font apparaître des incertitudes financières liées à la réforme des collectivités locales. De plus, ces contingences existent également en ce qui concerne les finances communales. Enfin, les contraintes administratives des divers projets augmentent les délais de réalisation. En conséquence, il est proposé d'annuler la délibération n° 15/04/10 du 12 avril 2010 et d'adopter un nouveau projet de contrat départemental selon le calendrier ci-après :

Année 2011 :

* Site scolaire 2 ^{ème} tranche	1 046 846 € H.T.
* Site scolaire équipement	200 000 € H.T.
* Acquisition locaux de l'entraide	175 000 € H.T.

Année 2012 :

* Cuisine centrale liaison chaude :	
- Construction	512 120 € H.T.
- Equipement	128 915 € H.T.
* Cuisine satellite école élémentaire :	
- Construction	322 000 € H.T.
- Equipement	97 900 € H.T.
* Revêtement synthétique stade	330 500 € H.T.

Année 2013 :

* Salle multisports	1 363 600 € H.T.
---------------------------	------------------

Année 2014 :

* Acquisition foncière 2 ^{ème} rue	179 000 € H.T.
---------------------------------------------------	----------------

Soit un total de **4 355 881 €** réparti sur 4 exercices budgétaires.

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur le principe d'un Contrat de Développement et d'Aménagement, signé avec le département, sachant que, chaque année, il sera amené à étudier les détails de chacun des projets prévus dans ledit contrat, et que chacune des tranches fera l'objet, au sein du Conseil général, d'une délibération annuelle spécifique. *Délibération adoptée à l'unanimité.*



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 20h35.

Délibération n° 02/04/11 Projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume Le Conseil Régional a validé un périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume le 10 juillet 2009 et a proposé la création d'un Syndicat Mixte de Préfiguration rassemblant l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Ce projet de syndicat mixte rassemble l'ensemble des collectivités du périmètre d'étude.

Ce syndicat mixte constitue la structure de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Il préparera le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L 331-1 et suivants du code de l'environnement, relatifs aux Parcs Naturels Régionaux.

Sa durée sera celle nécessaire à la réalisation des études de création et à la rédaction d'un projet de charte constitutive du Parc Naturel Régional.

La contribution totale des communes membres est de 15 % du budget de fonctionnement du syndicat. Le budget maximal de fonctionnement du syndicat mixte en phase de croisière a été réduit et plafonné à 330 000 €, soit une contribution maximale de 49 500 € à répartir sur l'ensemble des communes membres (ce plafond ne sera pas atteint avant 2013).

La Région est à l'initiative de la procédure de création d'un Parc Naturel Régional. C'est la raison pour laquelle elle nous a transmis le projet de statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Le Conseil municipal doit se prononcer pour ou contre l'adhésion au Syndicat et approuver les statuts dudit syndicat. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/04/11 Création d'un dortoir à l'école maternelle - Demande de subvention au Conseil général, dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité** L'ouverture, en septembre 2011, d'une classe supplémentaire à l'école maternelle impose la construction, durant les prochaines vacances d'été, d'un nouveau dortoir, le local du dortoir actuel étant transformé en classe. Une estimation financière prévisionnelle a été établie par le directeur des services techniques, pour un montant HT de 75 250 €. Il est proposé, dans le cadre de la procédure départementale, de l'aide aux travaux de proximité, de solliciter une subvention auprès du conseil général, d'un montant de 60 000 €, soit 80 % de la dépense HT. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/04/11 Avis sur le projet de PLU de Gémenos** Par lettre en date du 13 janvier 2011, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, qui détient la compétence urbanisme, nous a saisis, en tant que commune limitrophe, d'une demande d'avis sur le projet de PLU de Gémenos. Un CD contenant l'entier dossier de ce projet était joint au courrier. Il est à noter que par délibération en date du 18 mars 2011, notre communauté d'Agglomération, constatant que le projet induisait un risque financier en ce qui concerne les eaux de ruissellement et l'assainissement de la zone des Paluds, a émis un avis défavorable au projet. Ces risques n'impactent naturellement pas notre commune, et, de la consultation du dossier, on constate que toutes les zones limitrophes à Cuges demeurent classées en zone de protection de la nature et en espaces boisés classés (EBC). En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU de la ville de Gémenos. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/04/11 Avis sur le projet de modification du PLU de la commune du Castellet** Par courrier en date du 17 mars 2011, monsieur le maire de la commune du Castellet nous a saisi d'une demande d'avis relative à une modification de son PLU. Cette saisine est obligatoire puisque Cuges est commune limitrophe. Cette modification concerne le hameau du Brûlat et consiste à permettre notamment la réalisation de logement sociaux sur un terrain communal, la commune du Castellet étant soumise aux obligations de l'article 55 de la loi SRU en matière de logement social. Toutefois, cette modification n'exerce aucun impact sur notre commune, les zones limitrophes n'étant pas concernées par cette procédure. En conséquence, il est proposé à l'organe délibérant d'émettre un avis favorable. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/04/11 Personnel communal - Création et suppression de postes** Par cette délibération, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la création et la suppression de certains postes dans le cadre de la gestion du personnel communal ; pour tenir compte de l'avancement de grade de certains agents, il faut créer des postes et afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé d'en supprimer d'autres qui de fait seront inoccupés. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/04/11 Centre de Loisirs Sans Hébergement les Benjamins - Séjour multi activités à St Vincent les Forts** Le CLSH les Benjamins propose d'organiser un séjour multi activités à St Vincent les Forts du lundi 8 août au samedi 13 août 2011 inclus. Ce séjour s'adresse à 30 enfants âgés de 6 à 12 ans. Ce séjour comprend l'hébergement en pension complète, le transport en autobus et les activités sportives telles que : rafting, canyoning, parcours aventure, Il est estimé à 396 € 45 par participant. Il est d'usage que la collectivité participe au coût des séjours organisés en direction de la jeunesse, de manière à ce qu'ils soient ouverts au plus grand nombre. Il convient de fixer le montant de la participation communale pour le séjour considéré. Il est proposé d'appliquer pour ce stage la tarification au quotient familial. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 08/04/11 Service de l'animation socioculturelle - Stage « initiation au football » Comme chaque année, dans le cadre d'une politique en direction de la jeunesse tendant au développement des

activités sportives, il est prévu d'organiser au cours des vacances scolaires de printemps un stage d'initiation au football pour filles et garçons âgés de 6 à 15 ans (nés entre 1996 et 2003). Ce stage, d'une durée de 5 jours, aura lieu au stade municipal du mardi 26 avril au samedi 30 avril 2011 inclus. Il est organisé par le service de l'animation socioculturelle et l'association « l'Etoile Sportive Cugeoise », en direction des enfants domiciliés à Cuges. Il sera cependant possible d'accueillir des enfants qui habitent des communes voisines, dans la limite des places disponibles. Il appartient aux membres du Conseil de fixer le tarif qui sera appliqué aux familles des enfants qui participeront à ce stage. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 09/04/11 Service de l'animation socioculturelle - Organisation d'un stage « découverte du bord de mer » à La Ciotat et St Cyr les Lecques** Le service de l'animation socioculturelle en partenariat avec l'association « L'Atelier Bleu » à La Ciotat, prévoit du lundi 1^{er} au vendredi 5 août 2011 inclus, l'organisation d'un stage « découverte du bord de mer » à La Ciotat. Ce stage de découverte s'adresse à 16 jeunes, âgés de 11 à 17 ans. L'encadrement sur le site sera fait par deux animateurs du secteur jeunes et par le personnel encadrant diplômé pour chaque activité spécifique. Ce séjour est estimé à 178 € par participant. Il comprend les repas et le forfait de 10 demi-journées d'activités à « L'Atelier Bleu », telles que baptême de plongée, plongée sous marine, sentiers sous-marins dont un en soirée, sortie en mer en bateau, randonnée en bord de mer, étude de la biologie et de la botanique marine. Il convient de fixer le montant de la participation demandée aux familles, sachant que, par principe, la commune participe aux activités à caractère culturel ou sportif organisées par ses services, en direction de la jeunesse locale. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 10/04/11 Service de l'animation socioculturelle - Organisation d'un séjour Camping à Riboux, avec excursions prévues à Signes et aux Lecques** Le service de l'animation socioculturelle propose d'organiser un séjour camping à Riboux, du lundi 3 au samedi 9 juillet 2011 inclus, avec excursions prévues à Signes et aux Lecques. Ce séjour s'adresse à 24 jeunes, âgés de 11 à 17 ans. Il comprend l'hébergement, les activités sportives telles que stage VTT sur 2 jours, avec une randonnée (le Latai) et une initiation au trial, après-midi plage avec coucher du soleil, jeu de piste avec énigmes, sports collectifs, divertissements pendant les veillées, lasergame extérieur, randonnée pédestre et les frais de repas. Le coût est estimé à 125 € environ par participant. Il est d'usage que la collectivité participe au coût des séjours organisés en direction de la jeunesse, de manière à ce que ces séjours soient ouverts au plus grand nombre.

Le Conseil municipal doit fixer le montant de la participation de la commune et des familles pour le séjour considéré. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 11/04/11 Service de l'animation socioculturelle (secteur jeunes et Centre de Loisirs Sans Hébergement les Benjamins) - Séjour au Futuroscope** Le service de l'animation socioculturelle (secteur jeunes et CLSH les Benjamins) propose d'organiser un séjour au Futuroscope de Poitiers du lundi 25 au jeudi 28 avril 2011 inclus. Ce séjour s'adresse à 44 enfants, âgés de 8 à 16 ans, répartis comme suit : 26 enfants du CLSH et 22 adolescents du secteur jeunes. Ce séjour comprend l'hébergement en pension complète, le transport en autobus, les entrées au parc, etc. Il est estimé à 165 € 60 par participant. Il est d'usage que la collectivité participe au coût des séjours organisés en direction de la jeunesse, de manière à ce qu'ils soient ouverts au plus grand nombre. Il est nécessaire de délibérer afin de fixer le montant de la participation communale pour le séjour considéré. Il est proposé d'appliquer pour cette sortie la tarification au quotient familial. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 12/04/11 Communauté d'Agglomération : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation d'un membre** Une commission chargée d'évaluer les transferts de charges des communes vers l'Agglo, dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires, a été créée en son sein. Chacune des communes avait désigné 2 représentants au sein de cette commission : il s'agit de monsieur le Maire et d'Antoine Di Caccio. Or, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches au sein de l'Agglo, Antoine Di Caccio devient Vice-président, chargé des finances et donc président de la CLECT. Il convient donc de désigner un nouveau membre pour Cuges. Compte tenu que l'aspect financier qui domine le travail de cette commission et que la qualité de conseiller communautaire n'est pas obligatoire pour y siéger, il est proposé au membre du Conseil de désigner Claude Gubler, 1^{er} adjoint, délégué aux finances. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

